

Paris, le 09 octobre 2013

### **TRAVAIL DOMINICAL, OUI MAIS !**

Pour Familles de France, le dimanche est un jour privilégié pour préserver le bien vivre ensemble, l'équilibre de la vie familiale, le lien social, et pour permettre à la cellule familiale un temps de rassemblement.

Familles de France recommande de ne pas généraliser l'ouverture des commerces le dimanche et de maintenir le principe du repos dominical. En revanche Familles de France est conscient qu'une plus grande souplesse doit être de mise pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et de s'ajuster aux réalités des besoins et demandes des familles, des consommateurs et des salariés.

#### **Familles de France rappelle ses positions de 2007 et maintient ses demandes :**

- Le toilettage des dérogations de plein droit,
- L'ouverture autorisée jusqu'à 13 heures des commerces de détail alimentaire,
- Des règles d'équité et de cohérence qui s'appliquent à tous les commerces des zones ou communes touristiques,
- Que les salariés soient volontaires pour le travail du dimanche et qu'ils soient rémunérés le double d'une journée normale,
- De laisser le libre choix de la date d'ouverture exceptionnelle des cinq dimanches à chaque commerce.

Familles de France demande que quel que soit le cas de figure adopté par la surface de vente, les salariés soient vraiment protégés, que le choix du travail du dimanche ne puisse pas leur être imposé et qu'ils soient vraiment assurés de ne pas être pénalisés de quelque manière que ce soit par l'employeur.

*Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68*